**L'ASSEDEL (L'Association européenne pour la défense des droits et des libertés) est une association à but non lucratif. Elle a pour objet la diffusion, la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans l'esprit de la Convention européenne des droits de l'homme, tant au sein du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen qu'à une échelle niveaux locale, nationale et internationale. En outre, l'organisation guide et soutient les victimes de violations des droits de l'homme.**

**Introduction**

La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entend par changement climatique : « *des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables*.»[[1]](#footnote-1)

Il a été prouvé que tous les enfants sont impactés par le changement climatique mais il est clair qu'ils ne sont pas tous touchés de la même manière. L'indice de risque climatique pour les enfants (IRCE) nous informe sur la situation des enfants issus des pays à revenu faible et moyen inférieur.[[2]](#footnote-2) À l'heure actuelle, ce sont eux et en particulier les filles qui subissent le plus.[[3]](#footnote-3) Ce résultat est paradoxal puisque les pays à revenu faible sont ceux qui contribuent le moins à la crise climatique mais ce sont pourtant eux qui en souffrent le plus.[[4]](#footnote-4) Citons quelques exemples de zones à revenu faible et moyen inférieur dans lesquelles les enfants sont gravement touchés par le changement climatique : la région d’Asie de l’Est et du Pacifique[[5]](#footnote-5) ou encore le Moyen Orient.[[6]](#footnote-6) Parmi les enfants touchés, les filles sont les plus vulnérables face aux crises climatiques. Les effets du changement climatique sont souvent amplifiés pour les filles dans les contextes de crise.[[7]](#footnote-7)

Plus particulièrement la réalisation du droit à l’éducation des filles et des adolescentes est menacée par les crises climatiques. Chaque année, **40 millions d’enfants** voient leur éducation perturbée en raison de catastrophes dues aux changements climatiques.[[8]](#footnote-8) Parmi ces 40 millions, le Fonds Malala estime qu’au moins **quatre millions de filles** dans les pays à revenu faible et moyen inférieur ne pourront pas terminer leur scolarité en raison de l'impact du changement climatique.[[9]](#footnote-9) Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2025, le changement climatique sera un facteur contribuant à empêcher au moins **12,5 millions de filles** d'achever leur éducation chaque année.[[10]](#footnote-10)

Le droit à l’éducation est un droit particulier qui est à la fois un élément fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine.[[11]](#footnote-11) Pour assurer sa bonne réalisation, les Etats ont des obligations précises concernant la disponibilité (y compris une infrastructure adéquate), l’accessibilité (y compris l'accessibilité physique, le caractère abordable et l'accès sans discrimination), l'acceptabilité (y compris la qualité de l'éducation) et l’adaptabilité de l'enseignement.[[12]](#footnote-12) Ces obligations sont d’autant plus fortes dans un contexte de crise climatique où le droit à l’éducation a un rôle double. C’est à la fois un droit menacé par le changement climatique mais c’est aussi la clé pour lutter contre ce phénomène et pour donner une voix aux enfants, et notamment aux jeunes filles.

A l’image du droit à l’éducation, ce rapport revêt une dimension double dans sa présentation des obstacles rencontrés par les jeunes filles. La première partie se concentre sur les effets néfastes des crises climatiques sur la réalisation du droit à l’éducation des jeunes filles ainsi que sur les solutions qui peuvent être apportées. La deuxième partie du texte met en avant l’importance de l’accès à une éducation de qualité afin de permettre aux jeunes filles de contribuer à l’agenda climatique.

**PARTIE 1 : LES EFFETS NÉFASTES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA RÉALISATION DU DROIT À L'ÉDUCATION DES FILLES**

1. Les effets directs du changement climatique sur la réalisation du droit à l’éducation

Le changement climatique provoque de graves catastrophes naturelles qui impactent toutes les dimensions du droit à l’éducation des jeunes filles, et notamment la disponibilité et l’accessibilité de ce dernier.

La disponibilité du droit à l’éducation dépend du nombre suffisant d'établissements et de programmes éducatifs dans la juridiction ainsi que de l'environnement dans lequel l’enseignement est dispensé.[[13]](#footnote-13) Les perturbations environnementales telles que les sécheresses affectent la scolarisation des filles, les obligeant souvent à manquer l'école pour chercher de l'eau. Environ **20% des filles** en Éthiopie manquent les cours quotidiens pour cette raison, comparé à 5% des garçons.[[14]](#footnote-14) De plus, l'absence d'eau courante dans les écoles peut causer des problèmes de santé et d'hygiène. Les conditions dégradées des installations sanitaires peuvent également dissuader les filles d'assister aux cours, en particulier pendant leurs règles.[[15]](#footnote-15) Ainsi, les dérèglements climatiques, comme les sécheresses, affectent directement l'assiduité scolaire des filles en compromettant l'état des infrastructures éducatives.

De même, l'accessibilité de l’enseignement implique l’application du principe de non-discrimination, l’accessibilité physique et économique des établissements et des programmes éducatifs.[[16]](#footnote-16) Le changement climatique peut entraîner le déplacement des femmes et des filles, compromettant ainsi leur accès à l'éducation.[[17]](#footnote-17) Les données sur les déplacements forcés liés aux conditions météorologiques extrêmes sont insuffisantes, compliquant l'évaluation de l'impact sur les jeunes filles et la mise en place de solutions efficaces. De plus, les crises climatiques affectent le revenu familial en entraînant la perte des récoltes et l'appauvrissement des familles dépendantes de l’agriculture ou de la pêche, ce qui conduit à retirer les enfants de l'école faute de moyens. Les filles sont souvent affectées davantage, étant gardées à la maison pour les tâches ménagères tandis que l’éducation des garçons reste prioritaire.

Ainsi, la disponibilité et l’accessibilité économique, physique et la non-discrimination du droit à l’éducation sont fortement affectés par le changement climatique ce qui empêche la réalisation du droit à l’éducation des jeunes filles.

1. Les effets indirects du changement climatique qui exacerbent des obstacles déjà existants

Le changement climatique peut exacerber des causes profondes des inégalités déjà existantes. L’impact des crises climatiques se ressent dans différents secteurs mais c’est surtout la question de la pauvreté qui est inquiète pour la situation des filles. La pauvreté extrême des parents peut avoir pour effet de forcer les parents confrontés à des difficultés financières à adopter des mécanismes négatifs pour l’éducation de leurs filles dans le but de faire face à la situation.

En raison du manque de ressources financières des parents, les jeunes filles sont davantage confinées aux normes de genre qui priorisent les tâches domestiques plutôt que l'éducation. Elles sont souvent contraintes à un travail rémunéré extérieur ou à assumer plus de responsabilités domestiques.[[18]](#footnote-18) Cela entraîne soit l'abandon de l'école, soit une détérioration de leurs performances académiques en raison du manque de temps pour étudier. Les difficultés financières renforcent l'idée que les filles sont plus utiles à la maison, tandis que l'éducation des garçons reste prioritaire. De plus, les mariages ou les unions forcées de jeunes filles augmentent, car les familles cherchent à améliorer leur situation financière, privant ainsi les filles de leur droit à l'éducation.[[19]](#footnote-19) Ces pratiques violent le principe de non-discrimination et entravent la pleine réalisation du droit à l’éducation des jeunes filles.

Par ailleurs, l'augmentation de la pauvreté entraîne une hausse des taux de criminalité. C’est souvent sur le chemin de l’école que les filles et les adolescentes sont les plus vulnérables à la violence, ce qui fait que les familles hésitent à les y envoyer. De nombreuses études ont mis en évidence une recrudescence de la violence liée au sexe et des agressions sexuelles pendant et après des événements climatiques extrêmes.[[20]](#footnote-20) Parfois les jeunes filles sont contraintes de prendre part à des formes d’exploitation sexuelle comme la vente ou l'échange de faveurs sexuelles afin de survivre. Les femmes et les filles sont également victimes d'abus sexuels et de violences lorsqu'elles tentent d'accéder aux services de secours. Cette recrudescence de violences liées au sexe et d’agressions a un impact direct sur l’accès à l’éducation des filles et les empêche de pleinement jouir de ce droit essentiel.

1. Les solutions possibles et les actions menées par les Etats concernés

Plusieurs Etats ont décidé de mettre en place des projets afin de remplir leurs obligations envers les enfants et leur droit à l’éducation.

Par exemple au Népal, le « Programme pour des écoles plus sûres » a été conçu pour fournir des conseils techniques et un soutien au ministère népalais de l'Éducation et à l'Autorité nationale de reconstruction dans la planification de la reconstruction et du redressement du secteur de l'éducation après le tremblement de terre qui a frappé le pays en 2015.[[21]](#footnote-21) Le programme a aidé le gouvernement à quantifier les besoins d'investissement à court et moyen terme pour se remettre de la catastrophe, ainsi qu'à long terme pour améliorer la résilience des infrastructures scolaires.[[22]](#footnote-22) Ce programme devrait profiter à **5 800 établissements scolaires et 1 054 000 élèves**.

De même au Salvador, le projet « Intégration de la gestion des risques de catastrophes dans le secteur de l'éducation au Salvador » a aidé le gouvernement du Salvador à formuler le premier plan national d'atténuation des risques sismiques pour les infrastructures scolaires publiques. Le ministère de l'éducation et le ministère de l'environnement et des ressources naturelles ont dirigé la mise en œuvre du projet, avec le soutien des experts du GPSS et la participation d'une université locale et d'une société d'ingénierie. Cela devrait profiter à **5 000 établissements scolaires et 1 300 000 élèves.**[[23]](#footnote-23)

**PARTIE 2 : LES LACUNES DANS LA RÉALISATION DU DROIT À L'ÉDUCATION QUI FORMENT UN OBSTACLE A LA PARTICIPATION ACTIVE DES FILLES/FEMMES**

1. Les défis en matière d'éducation pour permettre à toutes les filles de contribuer à l'agenda du changement climatique

Depuis plusieurs dizaines d’années, on observe une augmentation nette du taux de scolarisation des enfants dans le monde et une réduction de l’écart selon les sexes. Ceci étant dit, la situation reste loin d’être idéale, en particulier dans les pays les plus touchés par le dérèglement climatique où la non-scolarisation des enfants et spécifiquement des filles reste un problème majeur[[24]](#footnote-24). Encourager la scolarisation des filles peut aider les pays à mieux s'adapter aux effets du changement climatique en leur donnant une éducation à l’environnement et une voix[[25]](#footnote-25).

Mais aujourd’hui encore, le dérèglement climatique reste méconnu des élèves comme des professeurs[[26]](#footnote-26). Selon une étude de l'ONG canadienne LSF-LST[[27]](#footnote-27), **82 % des éducateurs** en échantillon ouvert croient que le système d’éducation devrait en faire plus pour renseigner les jeunes au sujet des changements climatiques. Seulement 32% des éducateurs en échantillon fermé croient avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour offrir un enseignement sur les changements climatiques.

Les enseignants disent avoir besoin de perfectionnement professionnel, de ressources, de renseignements courants sur la science du climat. Voilà pourquoi il est nécessaire d’avoir des programmes d’enseignement détaillés sur le changement climatique afin de donner les clés aux jeunes filles pour comprendre et devenir des acteurs dynamiques. Les programmes scolaires devraient être adaptés au contexte environnemental, social, économique et culturel dans lequel évoluent les enfants. Et les valeurs environnementales devraient aussi se refléter dans l’instruction et la formation de tous les professionnels de l’éducation, y compris les méthodes d’enseignement, les technologies et les approches utilisées.

De plus, les filles ne peuvent pas être perçues comme des victimes mais comme des acteurs potentiels de l’action en faveur du climat. Malgré tout **11% seulement des contributions déterminées** a**u niveau national (CDN)** voient les enfants comme des acteurs du changement, **23%** à peine font état d’un processus d’élaboration participatif faisant intervenir des jeunes, et une part encore plus faible (2%) mentionne la participation d’enfants.[[28]](#footnote-28)

Mais pour que ces recommandations puissent devenir réalité, il est impératif de promouvoir le renforcement des financements de l’éducation dans la lutte contre le dérèglement climatique. En effet, il y a encore trop peu de financements dans ce domaine puisque l’atténuation des effets du changement climatique représente **90% des investissements. Seulement 10%** sont attribués à l’adaptation dans les pays les plus exposés aux changements climatiques[[29]](#footnote-29). Ils ne reçoivent ainsi pratiquement aucun fonds pour l’éducation de la part des principaux mécanismes de financement de l’action climatique.

1. Des exemples de mesures prises pour donner une voix et du pouvoir aux femmes

Au-delà de l’aspect économique, dans le monde et en particulier dans les pays les plus touchés par le dérèglement climatique, trop peu d’initiatives mettent en valeur la voix des enfants et plus particulièrement des filles. Comme nous l’avons dit, la plupart ne les perçoivent même pas comme de potentiels acteurs. Mais il faut tout de même mentionner les quelques mesures prises par certains pays afin d’assurer un certain pouvoir aux jeunes et aux femmes dans cette lutte.

Tout d’abord, l'accord de Paris, en vigueur depuis octobre 2016, exige des politiques éducatives ambitieuses intégrant des contenus sur le changement climatique à tous les niveaux de formation.

Par exemple, le Nigéria a lancé une initiative pour l'éducation et l'autonomisation des adolescentes, incluant la formation des filles aux compétences de la vie quotidienne, y compris sur le changement climatique.[[30]](#footnote-30) De même, les Émirats arabes unis ont créé le Centre d'Éducation Verte en collaboration avec le Partenariat pour une Éducation Verte, soutenu par l'UNESCO. Ce centre, abrité par le ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis, vise à promouvoir le rôle essentiel de l'éducation dans la lutte contre le changement climatique.[[31]](#footnote-31)

1. REF convention cadre [↑](#footnote-ref-1)
2. Fonds des Nations Unies pour l’enfance, ‘Grandir en plein dérèglement climatique : Complément de l’Indice des risques climatiques pour les enfants’, UNICEF, New York, Novembre 2023. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les communautés les plus touchées sont principalement les communautés agricoles, de pêcheurs et d'éleveurs qui sont particulièrement vulnérables aux crises climatiques. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les pays à revenu élevé et moyen supérieur sont ceux qui contribuent le plus à la crise - ils abritent un peu moins de la moitié de la population mondiale (48 %), mais sont responsables de 86 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone. UNICEF(n.2) [↑](#footnote-ref-4)
5. La zone est particulièrement sensible aux cyclones, à l’élévation du niveau de la mer, à l’acidification des océans et au blanchissement des coraux. [↑](#footnote-ref-5)
6. Cette région se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale. [↑](#footnote-ref-6)
7. Malala Fund (2021) ‘A Greener, Fairer Future: Why leaders need to invest in climate and girls’ education’. [↑](#footnote-ref-7)
8. UNICEF 2023 (n.2) [↑](#footnote-ref-8)
9. Malala Fund, 2021 (n.7) [↑](#footnote-ref-9)
10. Ibid [↑](#footnote-ref-10)
11. Comité des droits de l’enfant, ‘Observation générale no 26 sur les droits de l’enfant et l’environnement, mettant l’accent en particulier sur les changements climatiques’ (2023) [↑](#footnote-ref-11)
12. Ibid [↑](#footnote-ref-12)
13. Comité des droits de l’enfant, ‘Observation générale no 26 (n.11) [↑](#footnote-ref-13)
14. UNICEF 2023 (n.2) [↑](#footnote-ref-14)
15. Plan International, ‘Real choices, real lives, climate change and girl’s education : barriers, gender norms and pathways to resilience’ Synthesis report (2023) [↑](#footnote-ref-15)
16. Comité des droits de l’enfant, Observation générale no 26 (n.11) [↑](#footnote-ref-16)
17. Plan International, 2023 (n.15) [↑](#footnote-ref-17)
18. Plan International, 2023 (n.15) [↑](#footnote-ref-18)
19. UNFPA ‘Child Marriage and Environmental Crises: An Evidence Brief’(2021) [↑](#footnote-ref-19)
20. Nahid Rezwana, Rachel Pain, ‘Gender-based violence before, during, and after cyclones: slow violence and layered disasters’(14 May 2020) Volume 45, Issue 4 [↑](#footnote-ref-20)
21. Banque mondiale, ‘Global Program for Safer Schools (GPSS)’ [↑](#footnote-ref-21)
22. Le projet a été mis en œuvre en coopération avec la Banque asiatique de développement (BAD), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) et l'ambassade d'Australie au Népal. [↑](#footnote-ref-22)
23. Banque mondiale, ‘Global Program for Safer Schools (GPSS)’ [↑](#footnote-ref-23)
24. SDG 4 mid-term progress review, 2023, Institut de statistique de l’UNESCO [↑](#footnote-ref-24)
25. Plan International, 2023 (n.15) [↑](#footnote-ref-25)
26. Ibid [↑](#footnote-ref-26)
27. “Canada, changements climatiques et éducation : Possibilités en matière du système d’éducation formel et l’éducation du public”, 2019, LSF-LST [↑](#footnote-ref-27)
28. UNICEF 2023 (n.2) [↑](#footnote-ref-28)
29. Ibid [↑](#footnote-ref-29)
30. Banque mondiale, ‘Global Program for Safer Schools (GPSS) [↑](#footnote-ref-30)
31. UNESCO - initiative du centre d’éducation verte lors de la COP 28 [↑](#footnote-ref-31)